

Affaire suivie par Nathalie FREDRYCK  
Chargée de la mission risques naturels  
Tél. 04.79.75.50.34  
nathalie.fredryck@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 10 juillet 2020

Le Préfet  
à  
Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : prévention des feux de forêts.

PJ : - affiche sur la sensibilisation des feux de forêts.  
- cartographie des zones potentiellement sensibles aux incendies de forêts.

Caractérisé par une sécheresse prononcée dans certaines parties du territoire, le premier semestre 2020 a été propice aux incendies. L'état de la végétation, déjà fragilisé par les sécheresses de 2017 et 2019, a été un facteur aggravant lors de départs de feux volontaires ou accidentels.

C'est pourquoi, je vous rappelle le haut niveau de réactivité et d'anticipation dont doit faire preuve l'ensemble des acteurs de la défense de la forêt contre l'incendie. Dans ce domaine, les obligations légales de débroussaillage (ODL) sont un outil majeur de la stratégie de prévention.

Or, du fait de la période de confinement et de la crise sanitaire, ces obligations ont été parfois moins mises en oeuvre. Les collectivités jouent un rôle important à double titre : par le rappel de la réglementation aux particuliers d'une part et avec l'aménagement conforme du domaine communal d'autre part. La mise en oeuvre précoce de ces mesures est un gage d'efficacité pour limiter le risque d'incendie pendant l'été.

La problématique des incendies de forêts peut être prise en compte par la mise en oeuvre à très court terme de mesures de prévention, dont au premier chef le débroussaillage.

Dans le cas où le débroussaillage ne s'impose pas légalement, je vous encourage à identifier les zones présentant un risque particulier, soit du fait de la végétation et de sa fragilité, soit du fait des enjeux qui y sont présents.

Durant la période estivale, vous n'hésitez pas à utiliser vos pouvoirs de police pour réduire le risque, soit en restreignant l'emploi du feu, soit en interdisant temporairement l'accès des zones à risques.

Votre implication dans cette action est très importante pour la sécurité des personnes, et celle des sapeurs-pompiers.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

LE PREFET



Louis LAUGIER

Copie pour information :

- M. le sous-préfet d'Albertville
- M. le sous-préfet de St Jean de Maurienne
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- M. le directeur départemental des territoires
- M. le chef du service départemental de l'office national des forêts
- M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie
- Mme la directrice départementale de la sécurité publique



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# FEUX DE FORÊT

## Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Ni feu  
ni barbecue**  
aux abords des forêts



**Pas de cigarette**  
en forêt ni de mégot jeté  
par la fenêtre de la voiture



**Pas de travaux  
sources d'étincelles**  
les jours de risque d'incendie



**Pas de combustible  
contre la maison**  
bois, fuel, butane...

**Témoin d'un  
début d'incendie,  
je donne l'alerte**  
en localisant le feu  
avec précision



**Je me  
confine dans  
ma maison**  
elle est mon  
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS  
**Rendez-vous sur : [feux-foret.gouv.fr](https://feux-foret.gouv.fr)**

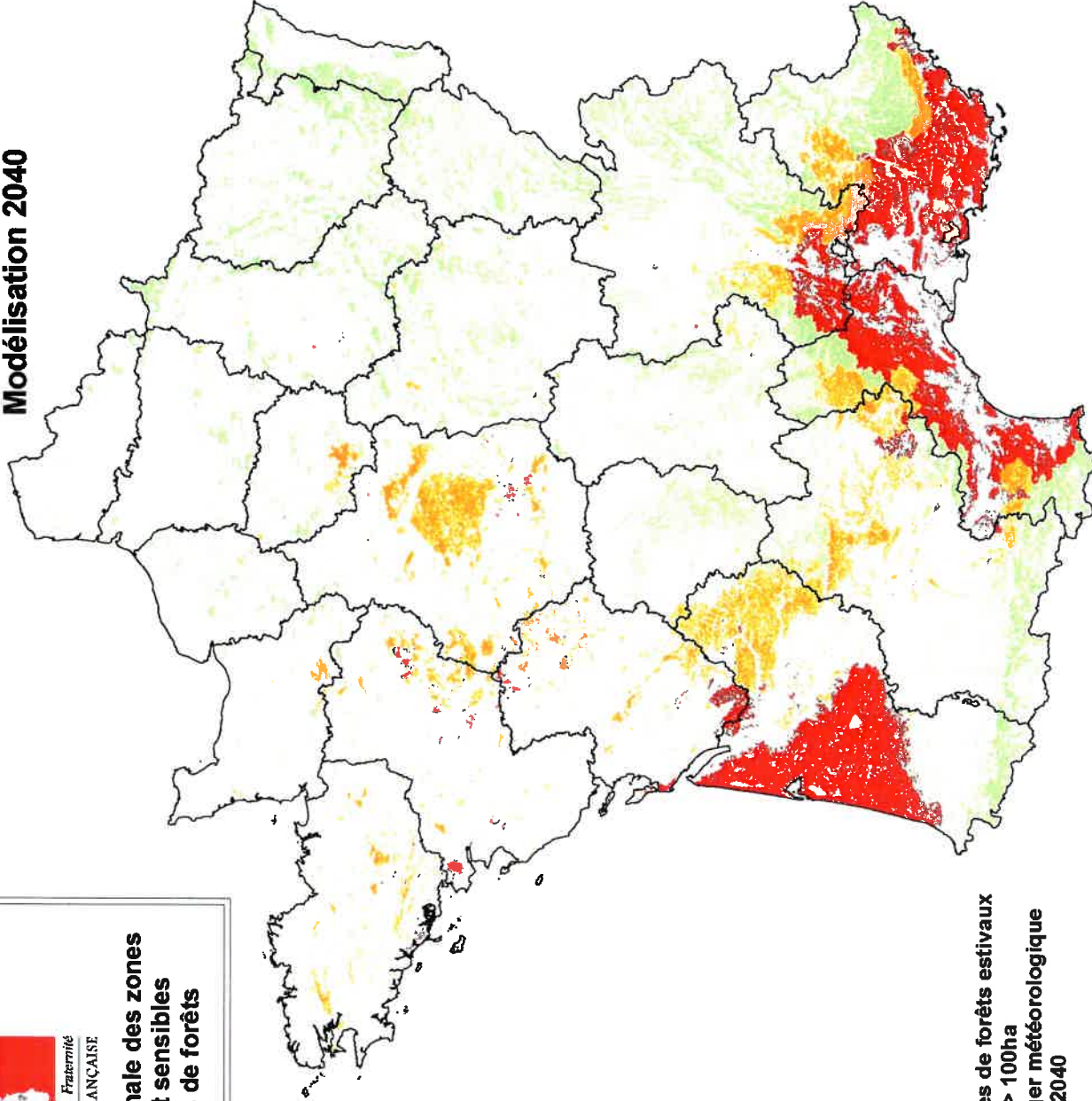
#FeuxDeForet

réalisation mai 2010 :






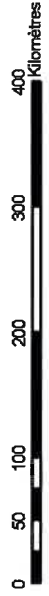
### cartographie nationale des zones potentiellement sensibles aux incendies de forêts

## Modélisation 2040



sensibilité aux incendies de forêts estivaux des massifs forestiers > 100ha aux conditions de danger météorologique modélisées à l'horizon 2040

-  1 (indice moyen <= 1,6)
-  2 (1,6 < indice moyen < 2,5)
-  3 (indice moyen >=2,5)



cartographie produite dans le cadre de la mission d'inspection conjointe sur l'extension future des zones à risque élevé d'incendie de forêt par intervention conjointe des services de Météo-France, de l'IFN et de l'ONF

